

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

**6 rue de la Mairie
72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY**

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2014 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON
- Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Cécile MÉRY – Céline SAUCET - Henri HÉRON

Excusés : M. Romain BURON

Absents : NEANT

Secrétaire : M ; Jean-Philippe LAURENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 JUIN 2014

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 02 juin 2014. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Elections des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales :

Election du délégué titulaire : 1^{er} tour – 9 présents – 9 votants – 9 exprimés

Candidate : Annick DUTERTRE 9 voix

Madame Annick DUTERTRE a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Election des 3 délégués suppléants : 1^{er} tour – 9 présents – 9 votants – 9 exprimés

Candidats Gérard LANTENOIS 9 voix

Daniel BELLAYE 9 voix

Jean-Philippe LAURENT 9 voix

Messieurs Gérard, LANTENOIS, Daniel BELLAYE et Jean-Philippe LAURENT ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREEe 2014/2015: Il n'a pas été pris de décision, sachant que la commune de St Georges-du-Rosay aligne généralement ses tarifs sur ceux de Nogent-le-Bernard, qui ne sont pas encore arrêtés à ce jour. Il en sera rediscuté lors de la prochain séance au cours de laquelle il sera par ailleurs question des contrats des agents de l'association cantine qui vont être intégrés dans le personnel communal, suite à l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion qui doit statuer sur cette intégration le 1/7/2014.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DU COMICE DE BONNETABLE

Madame le Maire fait savoir qu'elle a été saisie d'une demande de l'association du Comice agricole de Bonnétable présidée par M. Michel COUDER, qui sollicite une subvention exceptionnelle de 1 €par habitant pour faire face à l'organisation du comice 2014.

Elle rappelle que le conseil municipal a déjà alloué pour 2014, par délibération du 17 mars 2014, une subvention de 100 € à cette même association, et précise que l'intercommunalité devrait prendre la compétence comice à partir de 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention :

- APPROUVE cette demande exceptionnelle
- FIXE le montant de cette subvention à 200 €
- PREND NOTE que les crédits nécessaires seront ajustés au chapitre 65 – article 6574 par décision modificative.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Une première réunion des élus, initiée par l'INSEE, a eu lieu à ce sujet à la Préfecture mardi 17 juin dernier. Dans un premier temps, Mme Odile CARRE sera nommée coordonnateur du recensement et l'agent recenseur devra être nommé en fin d'année. Le recensement aura lieu du 15/1 au 14/2/2014. Il sera demandé à l'agent recenseur d'insister auprès de la population afin de privilégier les retours de questionnaires par internet.

FETE DU 14 JUILLET ET REPAS DES AINES

Madame le Maire rappelle que le repas du 14 juillet est offert par la commune sur le budget du CCAS, à toutes les personnes âgées de 65 ans dans l'année, et plus, ainsi qu'aux membres du conseil municipal et au personnel communal. Les personnes désirant s'y associer sont cordialement invitées. S'inscrire chez Mme Christine GREMILLON avant le 10 juillet.

Pour rappel, le coût du repas 2013 a été de 7,63 €par personne.

CERTIFICATS ELECTRONIQUES D'AUTHENTIFICATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune utilise actuellement la plateforme iXBus pour télétransmettre ses actes à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Elle fait savoir que le Ministère impose l'acquisition de certificats électroniques RGS2 dans un souci d'authentification des actes transmis au contrôle de légalité, et fait part de la proposition reçue par la SRCI prestataire en ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la proposition SRCI
- RETIENT la solution certificat certinomis « agent » sur support USB
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et à régler la facture
- PREND NOTE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 du budget 2014 (article 651).

ACHAT DE DEUX ECRANS POUR L'ORDINATEUR DE LA MAIRIE

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal, qu'en raison de la mise en place du PESV2 (dématérialisation des pièces vers la Trésorerie), il y a nécessité d'installer un 2è écran afin de visualiser les pièces qui seront scannées, et elle suggère d'installer les 2 mêmes écrans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de l'acquisition de 2 écrans semblables pour l'ordinateur de la mairie et fixe un crédit de 300 €à cet effet
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour acquérir et régler la facture de cet achat
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 21 – article 2183 « matériel de bureau et informatique » et seront ajustés si nécessaire par décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE 2014-2

Madame le Maire fait savoir qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires 2014 suite à diverses décisions du conseil municipal : adhésion et cotisation ATEPART, achat de 2 écrans d'ordinateur, certificats de sécurité informatique, subvention exceptionnelle à l'Association du Comice de Bonnetable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative comme suit
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements

Section de fonctionnement

- Dépenses
 - o chapitre 011 article 622 + 500
 - o chapitre 65 article 6574 + 200
 - article 651 + 230
 - o Chapitre 022 - 930

Section d'investissement

- dépenses
 - o chapitre 21 article 2183 + 300
 - o chapitre 26 article 261 + 50
 - o chapitre 020 - 350

QUESTIONS DIVERSES

- **Journée des peintres en liberté** :
- **Assemblée des St Georges de France** : le 27^e rassemblement a lieu cette année du 27 au 29 juin, à St Georges du Vièvre dans la Vienne. La commune qui versait une subvention annuelle voici encore quelques années, ne participe plus, la cotisation ayant été doublée.
- **Journées européennes du Patrimoine** : elles auront lieu les 20 et 21 septembre 2014. L'église sera ouverte pour l'occasion, le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h, avec une visite guidée animée par Serge PINSON, le dimanche 21 septembre, à 15 h.
- **Remerciements pour subventions allouées** : reçu courrier de
 - o Association Sarthe Military
 - o Association des AFN de St Georges du Rosay
 - o Association Coordination Téléthon
- **Affichage** : le tableau d'affichage de la mairie sera ajusté à bonne hauteur pour lecture plus aisée ; un petit tableau sera acheté et installé à la cantine pour affichage des fiches de nettoyage ; le tableau d'affichage de la place de la Bascule sera remplacé par un matériau plus souple.
- **Terrasse du bar du Rosay** : attente du devis
- **Porte des sanitaires de l'école** : le conseil donne son accord sur le modèle de porte proposé par l'entreprise CAGS BATIMENT LTD (aux normes et avec aération).
- **Jeux d'enfants pour le jardin public** : ils sont commandés ; dans l'attente du devis pour la dalle béton ; emplacement de l'implantation à déterminer
- **Formation des élus** : rappel de la proposition de formations proposées aux élus par l'Association des Maires et Adjointes de la Sarthe ; un mail de rappel sera adressé à tous les conseillers avec le coupon pour l'inscription
- **Abattage des arbres** : la commune autorise Monsieur Henri HERON à faire l'abattage des arbres sur le jardin public, sous son entière responsabilité.
- **Compte-rendu de réunion de Communauté de Communes** : une étude financière est en cours de réalisation en vue de la mutualisation des besoins ; une prochaine réunion est prévue le 10/7 pour affiner le chiffrage par commune ; une présentation sera ensuite faite aux conseils municipaux

Séance levée à 22 h 15